



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 10 avril 2025	Délibération n° 2025-04-10/07 Direction des sports
--	---

Le 10 avril 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 04/04/2025

ETAIENT PRESENTS (29) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivieres Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol Da Cunha, M. Poisson, Mme Oziel, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Heubert, Bekare, Amédéo, Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (04) :

M. Zontone à M. Thevenot, M. Zakaria à M. Poisson, Mme Mebrek à Mme Jason, M. Corceiro à M. Delaroche

ABSENTS EXCUSES (0) :

ABSENTS (0) :

SECRETAIRE : MME JASON

OBJET : Subvention exceptionnelle pour l'accompagnement du Twirling Club Soisy – 3 000€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2025-04-10/10 du 10 avril 2025 portant subvention de fonctionnement aux associations pour l'année 2025

CONSIDERANT que le Twirling Club Soisy, acteur de la vie locale et sportive de Soisy-sous-Montmorency, participe activement aux événements communaux (après-midi sportive, forum, gala...),

CONSIDERANT que, dans ce cadre, la Ville octroie à l'association une subvention annuelle de 2 000€ pour l'année 2025,

CONSIDÉRANT que le Twirling Club Soisy s'est qualifiée au championnat du monde en Italie et que sa participation à cette dernière engendre un coût de déplacement et d'hébergement que le club n'a pas les moyens de supporter,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250418-DEL2025041007-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2025

CONSIDÉRANT que le Twirling Club Soisy a fait une demande de subvention exceptionnelle de 5 123 €,

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite soutenir ce club pour son investissement et ses excellents résultats en l'accompagnant sur la partie transport uniquement, à hauteur de 3 000€,

VU l'avis de la commission des Sports du 25 mars 2025,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du jeudi 3 avril 2025,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Jason,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

DECIDE de verser au Twirling Club Soisy une subvention exceptionnelle de 3 000€,

INVITE le club à solliciter les villes d'Andilly et de Margency pour compléter cette subvention,

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures et à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,

Anne JASON



Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **18 AVR. 2025**

Mis en ligne et/ou notifié le : **18 AVR. 2025**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **18 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250418-DEL2025041007-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2025